



1 place Georges Clémenceau
10370 Villenaux la Grande
Tél : 07 67 11 31 16
comite.des.fetes.villenaux@gmail.com

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les documents nécessaires à votre inscription pour notre traditionnelle brocante qui se déroulera le dimanche 18 juin 2023 sur le Stade du Perrey.

Ce dossier d'inscription est à nous retourner dûment complété et accompagné de votre règlement.

Cette année, le tarif est de 2 euros le mètre linéaire (les habitants de Villenaux bénéficiant des 5 premiers mètres offerts).

Nous vous prions également de joindre une photocopie des documents suivants à votre dossier :

- **Pour les professionnels** : un extrait KBIS ou une carte professionnelle ainsi qu'une attestation d'assurance.
- **Pour les particuliers** : une photocopie de votre carte d'identité recto verso ainsi qu'un justificatif de domicile pour les habitants de Villenaux.

ATTENTION, les photocopies réalisées sur place vous seront facturées au prix de 1 euro la photocopie.

Nous vous prions d'accepter Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Villenaux La Grande, le 16 avril 2023

Le président,
CARIO Léo



REGLEMENT INTERIEUR

BROCANTE DE VILLENAUXE LA GRANDE

du Dimanche 18 juin 2023

(à conserver par l'exposant)

Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement complète (fiche d'inscription, règlement à l'ordre du comité des fêtes, photocopie des pièces justificatives). Les inscriptions se feront par ordre chronologique d'arrivée des bulletins.

1. L'accueil des exposants se fera à l'entrée du stade du Perrey par les organisateurs. La présentation est obligatoire avant toute installation.
2. L'installation des stands aura lieu de 6h00 à 7h00. La vente au public se fera de 7h00 à 19h00. **Le démontage des stands est interdit avant la clôture de la brocante à 19h00.**
3. Tout stand ou emplacement non occupé à 9h00 pourra être attribué à une tierce personne par les organisateurs sans dédommagement de l'exposant ayant réservé. En cas de désistement, les sommes versées restent acquises aux organisateurs.
4. Dans le cas où une personne mineure voudrait exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.
5. Les exposants, du fait de leur signature apposé sur le bulletin d'inscription, accordent aux organisateurs le droit de modifier en cas d'évènements imprévus de la date d'ouverture et de la durée de la manifestation, sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité ni aucun remboursement.
6. **LA VENTE D'ARMES ET D'ANIMAUX EST STRICTEMENT INTERDITE**, la majeure partie des objets doit être disposée sur des tables. Seuls les objets personnels et usagés sont admis.
7. Les exposants s'engagent à observer les conditions du présent règlement intérieur de la manifestation et à ne pas vendre de copies. Les exposants qui ne se conforment pas à cette règle ne seront pas acceptés, et ceci sans dédommagement.
8. Les exposants devront prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols et être assurés à cet effet. Ils ne pourront en aucun cas se retourner vers les organisateurs pour les dégradations encourues lors de la brocante.
9. Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité entre 7h00 et 19h00. Les exposants s'engagent à stationner, au plus tard à 8h30, à l'emplacement que leur indiquera l'organisateur.
10. Les organisateurs se réservent le droit d'écarter une demande d'admission sans avoir à motiver leur décision et sans que le demandeur puisse prétendre de ce fait à une indemnisation quelconque.
11. L'admission d'un exposant ayant un caractère personnel, l'emplacement qui lui a été accordé doit être occupé par lui-même et non par un concessionnaire ou un sous locataire.
12. Pour des impératifs d'organisation, les organisateurs gardent le libre choix de l'attribution des emplacements.
13. Conformément à la loi, une liste exhaustive des exposants est établie, et laissée à disposition de la gendarmerie, pendant toute la durée de la brocante, et transmise en mairie dans les huit jours suivant la manifestation.
14. Les exposants professionnels doivent se conformer aux règles du droit fiscal auxquelles ils sont assujettis. Ils ne sauraient en outre exercer leur activité lucrative sans être immatriculés au R.C.S ou R.M..
15. **Les emplacements doivent rester propres avant le départ de l'exposant (prévoir votre sac poubelle).**



COMITE DES FETES
Hôtel de ville
1 place Georges Clémenceau
10370 Villenauxe-la Grande
Tél: 07 67 11 31 16

PARTICULIERS ATTESTATION D'INSCRIPTION

au vide grenier qui se déroulera le Dimanche 18 juin 2023 à Villenauxe-la-Grande.

Je, soussigné(e).....

Né(e) le ___/___/___ À Dpt:

Adresse :

Code postal : Ville :

Email : Téléphone :

Titulaire de la pièce d'identité n°: _____

Délivrée le : _____ par _____

N°d'immatriculation de mon véhicule : _____

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- que la présente attestation vaut attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code Pénal)

Je suis extérieur :

Je joins à cette inscription la somme de _____ €

en règlement de l'emplacement pour une longueur de _____ mètres linéaires à 2 € .

Je suis habitant de Villenauxe la Grande :

Je réserve 5 mètres offerts.

Je réserve 5 mètres offerts
et _____ mètres à 2 € soit _____ €
pour une longueur totale de _____ mètres linéaires.

Fait à Le

Signature :

Attestation devant être remise à l'organisateur de la manifestation (Comité des Fêtes de Villenauxe) qui le joindra
au registre pour remise au Maire de Villenauxe-la-Grande.



COMITE DES FETES
Hôtel de ville
1 place Georges Clémenceau
10370 Villenauxe-la-Grande
Tél: 07 67 11 31 16

PROFESSIONNELS ATTESTATION D'INSCRIPTION

au vide grenier qui se déroulera le Dimanche 18 juin 2023 à Villenauxe-la-Grande.

Je, soussigné(e).....

Représentant la société / l'association :

.....
.....

N° de registre du commerce/ des métiers : de

Dont le siège est au:

Code postal : Ville :

Ayant fonction de dans la personne morale.

Adresse du représentant.....

Code postal : Ville :

Email :Téléphone :.....

Titulaire de la pièce d'identité n°: _____

Délivrée le : _____ par _____

N° d'immatriculation de mon véhicule : _____

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du Commerce-Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du code Pénal)

Je joins à cette inscription la somme de _____ €

en règlement de l'emplacement pour une longueur de _____ mètres linéaires (à 2 €)

Fait à Le

Signature :

Attestation devant être remise à l'organisateur de la manifestation (Comité des Fêtes de Villenauxe) qui le joindra au registre pour remise au Maire de Villenauxe-la-Grande.